

Engagements volontaires pour une planète sans pollution

Note d'orientation

CONTEXTE

L'assemblée des Nations Unies pour l'environnement, l'organe décisionnel le plus important au monde pour les questions environnementales, aura lieu à Nairobi au Kenya du 4 au 6 décembre 2017 et son thème principal sera la pollution. A cette occasion, l'ONU Environnement invite toutes les parties prenantes à prendre des engagements volontaires pour une planète sans pollution. Ces engagements sont des initiatives prises de manière volontaire par les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les institutions financières internationales, les accords multilatéraux, les entreprises, les organismes du secteur privé et les associations, les organisations de la société civile, les institutions de recherches et académiques, les fondations, les organismes philanthropiques et toute autre partie prenante pour lutter contre la pollution sous toutes ses formes.

Les engagements visent à créer une dynamique et encourager les parties prenantes concernées à participer activement à des changements transformateurs pour une planète sans pollution. Les engagements pourront servir à informer les résolutions correspondantes émises par l'assemblée des Nations Unies pour l'environnement et appuyer la déclaration ministérielle

Ces engagements pourront également permettre de mieux comprendre les priorités et les besoins pour l'avenir en termes de mise en forme, et de se concentrer sur le renforcement des programmes et la définition de plans d'action.

COMMENT ?

Les parties prenantes sont invitées à enregistrer leurs engagements sur le [site internet de l'assemblée pour l'environnement](#). Les engagements volontaires devront :

- se rapporter à l'un ou à l'ensemble des aspects de la pollution suivants : air, eau, terre, milieu côtier et marin, produits chimiques et déchets transversaux ;
- constituer des cibles ou des actions concrètes pour éviter, réduire, atténuer, mesurer, surveiller, signaler et / ou gérer la pollution ;
- inclure une période de mise en œuvre et un calendrier ;
- encourager une large participation des parties prenantes ;
- être nouveaux.

Les parties prenantes sont invitées à utiliser le formulaire dédié pour enregistrer leurs engagements. Ce formulaire est disponible dans les 6 langues officielles de l'ONU.

Les parties prenantes ont également la possibilité de télécharger la version Word du formulaire et le compléter hors connexion. Si cette option est préférable, veuillez envoyer votre formulaire dûment complété à l'adresse suivante : voluntarycommitments@unep.org

ANALYSE

L'ONU Environnement s'efforcera à mener une analyse des engagements recevables avant le 30 septembre et le 30 novembre 2017. Ces engagements seront rendus publics lors de l'assemblée des NU pour l'environnement. L'analyse sera faite selon les 6 critères suivants :

- (1) Lien avec les objectifs de développement durables et ciblage les accords internationaux,
- (2) Type de mesures de politique générale
- (3) Zone géographique
- (4) Type d'actions/élément habilitant
- (5) Interventions et participation des parties prenantes
- (6) Ressources nécessaires et mobilisées

L'analyse inclura les engagements pris dans le cadre d'autres conférences et processus internationaux dans les domaines de la pollution tels que les engagements pris dans le cadre de la Conférence des océans sur les déchets marins, les micro-plastiques, etc.

Les engagements volontaires peuvent également être annoncés directement pendant la tenue de l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement.
